

**Direction de la Citoyenneté et de la Légalité**  
**Bureau des Réglementations et de la Vie Citoyenne**  
**Section Élections**

**Arrêté modificatif à l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2025 portant renouvellement général des conseils municipaux et communautaires les 15 et 22 mars 2026, fixant les dates de dépôt des candidatures et les dates de remise des documents électoraux à la commission de propagande**

Le préfet du Morbihan  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code électoral ;

VU les articles L. 2121-1, L. 2121-2 et L. 2121-3 du code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n°2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers métropolitains de Lyon, des conseillers de Paris et des conseillers d'arrondissement de Paris, Lyon et Marseille et portant convocation des électeurs ;

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2025 portant renouvellement général des conseils municipaux et communautaires les 15 et 22 mars 2026, fixant les dates de dépôt des candidatures et les dates de remise des documents électoraux à la commission de propagande ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Morbihan ;

**ARRÊTE**

Article 1 : l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2025 est modifié comme suit :

« Pour le premier tour de scrutin, la campagne électorale sera ouverte le lundi 2 mars 2026 à zéro heure et sera close le samedi 14 mars 2026 à zéro heure. En cas de second tour de scrutin, la campagne sera ouverte le lundi 16 mars 2026 à zéro heure et sera close le samedi 21 mars 2026 à zéro heure. »

Article 2 : l'annexe au présent arrêté est modifiée.

Article 3 : les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2025 restent inchangées.

Article 4 : Le secrétaire général, les sous-préfètes de Lorient et Pontivy, les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché immédiatement dans chaque mairie du département du Morbihan.

Vannes, le

12 JAN. 2026

Le préfet,

Pour le Préfet, par délégation,  
Le secrétaire général,

Stéphane JARLÉGAND

PRÉFET DU MORBIHAN

## Élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026

### Dates et lieux de dépôt des candidatures

Le lieu de dépôt est déterminé en fonction de l'arrondissement d'appartenance de la commune dans laquelle vous êtes candidat

| Arrondissement                                   | VANNES                                                                | LORIENT                                                                               | PONTIVY                                                                   |
|--------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| Période de dépôt pour le 1 <sup>er</sup> tour :  | Du lundi 9 février au jeudi 26 février 2026 à <b>18h00</b> *          |                                                                                       |                                                                           |
| Période de dépôt pour le 2 <sup>ème</sup> tour : | Du lundi 16 mars au mardi 17 mars 2026 à <b>18h00</b> *               |                                                                                       |                                                                           |
| Adresse de dépôt :                               | Préfecture du Morbihan<br>Place du Général de Gaulle<br>56 000 VANNES | Sous-Préfecture de Lorient<br>Quai de Rohan<br>56 100 LORIENT                         | Sous-Préfecture de Pontivy<br>8 rue François Mitterrand<br>56 300 PONTIVY |
| Horaires                                         | Du lundi au vendredi :<br>De 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00        |                                                                                       |                                                                           |
| Prise de rendez-vous                             | 02.97.54.84.20<br>02.97.54.84.21<br>02.97.54.84.23                    | 02.97.84.40.30<br>02.97.84.40.33<br>02.97.84.40.38<br>sp-lorient-bcs@morbihan.gouv.fr | 02.97.84.40.62<br>02.97.84.40.69<br>02.97.84.40.77                        |

\* **18h00** : heure limite pour le dernier jour de dépôt des candidatures pour les 3 arrondissements